

EDITO

Sommaire :

Page 1 :

- Edito vice Président

Page 2 :

- Amiante et Insalubres
- Préjudice Anxiété militaires

Page 3 :

- Prévention Eradication

Page 4 :

- Le mot des trésoriers
- Fermeture fin année

Page 5 :

- Convocation assemblée générale statutaire

Là où l'on pensait, où l'on espérait justice sociale, on nous a servi un déni de démocratie, le monarque de la 5^{ème} a accouché d'un gouvernement de droite, libéral, mâtiné de transfuges Macroniens.

Premier constat catastrophique de la gestion « comptable » des années de règne du Mozart de la Finance épaulé par l' « écrivain pornographe » Lemaire, Ministre des Deniers de l'Etat : une gestion budgétaire calamiteuse...

Pendant que ces « Incapables » faisaient des cadeaux aux barons du CAC40, les injustices sociales en tous genres se sont généralisées : retraites, santé, éducation, stigmatisation des chômeurs, des allocataires du RSA... Le constat est implacable : le capitalisme français, sous perfusion depuis des années, ne survit qu'avec l'aide d'un État qui lui donne tout, sans rien attendre en retour.

Une histoire d'amour et de dépendance donc, au détriment d'une politique économique sensée. Toutes les études, y compris celles des services ministériels eux-mêmes, le montrent : les effets de ces milliards d'aides sont faibles voire inexistantes : pour l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, « *L'efficacité des allègements du coût du travail se trouve sans doute ailleurs : dans le soutien apporté aux marges de l'entreprises* ». La puissance publique utilise donc l'argent du contribuable pour augmenter le profit du secteur privé... qui se retrouve essentiellement dans les dividendes versés aux actionnaires.

Près de 200 milliards d'euros d'aides publiques versées aux grandes entreprises privées **sans aucune contrepartie** : le seul Crédit d'Impôt Compétitivité Recherche (CICE), a coûté à l'État plus de 100 milliards depuis 2013 !

La droite réactionnaire ne cesse de marteler son mantra : « récompenser

la France qui travaille » ! Concept nau-séabond qui veut faire la peau aux privés d'emploi, aux retraités, aux « improductifs » comme ils les qualifient dédaigneusement... Ainsi, face à la gabegie organisée par la Macronie, une des premières mesures « emblématique » et révélatrice du nouveau gouvernement a concerné les retraités, au nombre duquel nous sommes, et pour lesquels les retraites seraient gelées jusqu'en juillet 2025... Une mesure injuste et empreinte de mépris pour ceux qui ont passé leur vie au travail à qui on a volé, pour certains, leur santé et une partie de leurs derniers jours... 4 milliards d'« économies » récoltés sur le dos des retraités, dont deux millions vivent déjà sous le seuil de pauvreté, les 4 milliards de la Honte...

Ce gouvernement et ses prédécesseurs n'ont eu de cesse de minimiser les atteintes à la santé des travailleurs, à l'exemple de l'amiante, scandale dans lequel Etat et patronat ne reconnaissent aucunement leur faute.

Pire, tout est fait pour minimiser les conséquences et la prise en compte de cet empoisonnement.

Ainsi en avril 2022 le Conseil d'Etat a mis un terme au protocole négocié en 2018 par l'ASAVA avec les ministères concernés, qui actait un préjudice d'anxiété pour les travailleurs exposés à l'amiante.

Le gouvernement Macron 1er a ainsi refusé de reconnaître la faute de l'Etat niant les conséquences de l'exposition à l'amiante... **mépris encore et toujours...**

Nous avons tenté une ultime intervention auprès du Ministère des armées, par l'intermédiaire du Préfet du Var, en avril 2024, pour dénoncer la décision du Conseil d'Etat et exiger l'indemnisation de nos adhérents dont les dossiers ont été déposés avant la date de la décision du C E.

Edito (suite)

Le Ministre de l'époque, qui se trouve être le même qu'actuellement, n'a même pas daigné nous répondre... Sans réponse à ce jour nous l'avons de nouveau relancé en ce mois d'octobre 2024... c'est bien là le témoignage du déni et du mépris vis-à-vis des salariés exposés...

Près de 170 adhérents sont restés « sur le carreau » et pour certains depuis plus de 5 ans... Comme l'Etat n'a pas exploité dans un délai raisonnable les dossiers que nous lui avons transmis, nous avons entamé par l'intermédiaire de notre ca-

binet d'avocat, une action en responsabilité de l'Etat pour « non-respect de délai raisonnable ». Le laxisme orchestré sciemment (ou pas...) par l'Etat, a pénalisé de fait tous ces adhérents.

Nous exploiterons donc toutes les pistes et moyens susceptibles d'aboutir à une indemnisation pour ceux-ci. Question de justice sociale face au mépris du pouvoir en place...

Christian Amiel

AMIANTE → INSALUBRES

Le lundi 1^{er} juillet 2024, notre association avait appelé l'ensemble de ses adhérents à venir se rassembler devant le TA de Toulon.

Ce rassemblement avait pour but de faire reconnaître les années d'exposition amiante en travaux insalubres avec pour conséquence l'augmentation de la pension au titre des insalubres.

Cette procédure concerne uniquement les personnes n'étant pas partis au titre des insalubres mais pouvant justifier au total (expo amiante et insalubres) d'au moins 17 années.

Mi-septembre, enfin une décision nous est parvenue malheureusement celle-ci nous est défavorable au motif d'une prescription de 1 an.

Les avocats nous stipulent que cette décision est incompréhensible, aussi sur leurs conseils, nous continuons la procédure en allant devant le Conseil d'Etat.

Gérard LOJEWSKI

Préjudice moral d'anxiété Ouvrier d'état en appel à Marseille

Nous partageons notre satisfaction sur certains dossiers audiencés en cours d'appel de Marseille.

La cours d'appel est revenue sur la décision négative du tribunal de Toulon et a indemnisé les plaignants jusqu'à 14500€.

Le combat continue pour les Ouvriers d'Etat comme exposé dans l'Edito .

Préjudice moral d'anxiété Militaire

Les premiers dossiers ont mis en moyenne 5 ans pour aboutir à une indemnisation par le tribunal administratif de Toulon.

Depuis mi 2023, dans la majeure partie des dossiers, le ministère des armées propose un protocole transactionnel avec les marins allant de 2500€ à 13500€ en fonction de nombre d'années et lieux d'exposition. Quelle avancée positive sachant que le délai pour toucher l'indemnisation est ramené à environ une année.

Néanmoins, le cabinet TTLA reste attentif aux montants proposés par le ministère et propose de contester si la somme n'est pas conforme à la jurisprudence actuelle des tribunaux administratifs de Rennes et Toulon.

Laurence BORTOLAI

Prévention / Eradication

1) Les actions locales de ASAVA Toulon

Lors de notre dernier bulletin, on vous avait annoncé notre visite au Président des maires du Var. Ce dernier n'a pas encore répondu à nos attentes c'est-à-dire :

Démarche auprès des maires pour les informer voire les motiver afin d'élargir la collecte gratuite pour les particuliers dans les communautés de communes.

Il devait essayer de voir avec la Sté PIZZORNO dont le siège se trouve à Draguignan, si cette société veut bien s'impliquer dans la collecte gratuite pour les particuliers.

Nous avons donc décidé de lui faire un courrier afin d'obtenir d'éventuelles réponses à nos souhaits.

Il faut dire que notre projet d'élargir sur tout le Var la collecte gratuite sera un long combat, sachant qu'il y a de gros problèmes de déchetteries rien que pour les ordures ménagères. (Sur les 850 000 tonnes de déchets traitées en 2022, seuls 44% ont été valorisés dans le Var. Tandis que l'objectif national est de 65% d'ici 2035. Le lundi 23 septembre dernier, les acteurs publics du territoire gestionnaires des déchets étaient réunis pour une table ronde, à la préfecture, pour réfléchir à des solutions. Nous avons participé au Forum des associations sur Toulon auquel a participé un large public, mais pas spécialement pour l'ASAVA. Toutefois, le site internet de l'ASAVA, permet aux particuliers de trouver des informations, et ils n'hésitent pas à nous consulter pour de plus amples renseignements.

2) Point sur les projets de destruction dans la région PACA

La dernière réunion du groupe prévention/éradication a eu lieu le 2 octobre sur Paris. Devant les incertitudes de l'avancement du dossier VALAME (implantation d'une industrie d'éradication amiante). Le président de la CAVAM, Alain Guéret, a adressé un courrier au PDG de cette société pour connaître l'avancement de ce dossier afin d'obtenir des éléments sur les intentions de son groupe. Le 29 octobre dernier, nous avons eu une bonne nouvelle. Le PDG nous confirme la future implantation dans le Sud-Est de la France (dont la région PACA) prévue à moyen-terme. Ce ne sera pas immédiat, mais les contacts avec l'interlocuteur de Rising Sud que nous lui avons indiqués sont amenés à se poursuivre. Le PDG n'a pas oublié de nous remercier pour les démarches entreprises par nos associations en soutien des technologies d'éradication de l'amiante. Nous serons informés des développements de leur société en cours d'année 2025.

Cette réponse dissipe le doute qui s'était installé lors des dernières réunions prévention/éradication. Bien que la région PACA n'est que la deuxième implantation dans les projets de VALAME, elle est la seule société qui avait des ambitions pour la région PACA sur les 4 mentionnées sur la feuille de route du gouvernement.

3) Infos sur les actions des associations de la CAVAM parties prenantes du groupe prévention/éradication.

Evelyne GARRAUD

<i>Association</i>	<i>Actions</i>	<i>Prévention</i>
<i>Cerader 24</i>	Suivi du projet de pilote de destruction de l'amiante à Bergerac (en recherche d'investisseurs)	L'accueil des déchets d'amiante se fait maintenant dans les centres de transfert
<i>Addeva 54</i>	Contacteur PDG Inertam sur l'évolution du projet de torche à plasma dans la région	Concernant les déchets d'amiante, tentative de mise en place de collecte avec les CdC
<i>Asava</i>	Rencontre avec le président des maires du Var (pas de réponse, relance à faire) Volonté de savoir où en est le projet VALAME	Difficulté d'élargir la collecte de l'amiante à toutes les communautés de communes. Seules sont pourvues de collecte gratuite TPM, sud sainte-baume, vallée du gapeau. Fascicule d'information "Amiante" sur site internet de l'association et diffusé aux adhérents. Utilisation de la boîte à outils pour venir en aide à des particuliers
<i>CAPS 84</i>	Contact avec député des Hautes Alpes. Conférence de presse avec nombreux médias. Volonté de savoir où en est le projet VALAME	Absence de lieux pour l'accueil de l'amiante. Contacter syndicat départemental de gestion des déchets ou conseil régional pour le plan de gestion régional des déchets.
<i>Allô Amiante</i>	Suivi du désamiantage de bateaux au port de Bordeaux malgré réticence des pouvoirs publics	Démarche pour mise en place d'une collecte d'amiante sur St Médard en Jalles. Contact Métropole
<i>Caper Nord Isère</i>	Courrier envoyé au président de CdC; réponse favorable pour une rencontre prochaine	Mise en place de journées (2 par an) pour le ramassage de plaques uniquement.
<i>Centaure</i>	Rencontre avec la mairie et la collectivité qui s'est engagé à les aider	Jour de collecte en bonne voie
<i>Cerader 47</i>	Réunions sur le tri mais pas d'effet immédiat	Réunion avec Com Com mais pas de projet pour l'amiante. Mise en avant du coût de traitement Envoi courrier mais pas de réponse.
<i>CAPER Thiant</i>	Envoi courrier aux élus (5 députés, 2 sénateurs, 12 conseillers régionaux et 18 conseillers départementaux)	Distribution de flyers et affiches chez les médecins, dans les pharmacies, les mairies et les commerces de proximité. Demande d'encart dans le bulletin municipal

LE MOT DES TRÉSORIERES

Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont renouvelé leur confiance en payant leur cotisation en 2024 et pour bon nombre d'entre vous depuis plusieurs années bien qu'ayant été indemnisés, ainsi que nos nouveaux adhérents.

Vos cotisations et vos dons sont les seules ressources financières de l'ASAVA et sont donc essentiels au bon fonctionnement de notre association.

Notre dernier conseil d'administration a décidé de passer la cotisation à 35 € à partir du 1er Janvier 2025. (le montant de la cotisation étant resté inchangé depuis plusieurs années)

Le montant de la cotisation est du à compter du 1er Janvier, et est valable pour l'année civile en cours soit jusqu'au 31 Décembre.

La cotisation peut être payée soit en liquide à l'association, soit par virement bancaire soit par chèque bancaire.

Les chèques de cotisation sont soit à déposer à la permanence, soit à adresser à :

Pour TOULON :

155 Rue du Général Michel Audéoud

83000 TOULON

Pour SAINT TROPEZ :

Michel SAVIGNAC

112 Impasse des Oliviers – Le jardin Bleu

83310 COGOLIN

Patricia RIBIER Trésorière
Jacques DUBOIS Trésorier Adjoint

Nota bene : Afin d'éviter trop de retours de mails portant la mention « SPAM », merci de vérifier que l'expéditeur « ASAVA » n'est pas classé dans les SPAM de votre boîte de réception, le cas échéant faire connaître l'adresse de l'ASAVA dans vos contacts ou préciser que les mails de l'ASAVA ne sont pas des SPAM.

**Nous vous informons que votre association sera fermée
du 19 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus**



Association des Salaries de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud

83000 TOULON

Tél : 04 94 22 26 09

www.asava-toulon.fr

asava2007@gmail.com

 facebook.com/ASAVA2007

SECTION DU GOLFE

COGOLIN - GRIMAUD

Tél : 06 10 94 78 73

ou 06 75 43 03 80